

AVIS AUX CLUBS DE LA DIVISION HONNEUR ET PRE-HONNEUR

-1- ENGAGEMENT DES CLUBS POUR LA SAISON 2020- 2021

Le dossier d'engagement doit être constitué de pièces suivantes :

- Une fiche d'engagement dans les compétitions (Imprimé à télécharger du site de la ligue)
- Une copie de l'agrément du club, s'il y a changement
- Une liste des membres élus du comité directeur, mandatés pour représenter le club auprès de la ligue et des structures du football
- Quitus délivré par la ligue d'origine pour les clubs changeant de ligue
- Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance relative aux contrats couvrant l'ensemble des membres du club, pour la saison 2020 – 2021, conformément au règlement des championnats de football amateur
- Une attestation de domiciliation délivrée par le gestionnaire de l'infrastructure sportive concernée
- Le paiement des frais d'engagement et des éventuels arriérés.
- Le Bilan financier de l'Exercice 2019 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent

2 – DEPOT DES DOSSIERS D'ENGAGEMENT

Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés contre accusé de réception auprès des ligues :

- Clubs des divisions honneur et pré-honneur au plus tard le 29.Octobre.2020
- Tout dépôt entre cette date et le 05.Novembre.2020 sera sanctionné par une amende de Dix Mille (10.000 DA) pour les clubs des divisions honneur et pré-honneur
- Au-delà du 05.Novembre.2020. Aucun dossier ne sera accepté pour les clubs des Divisions honneur et pré-Honneur.

3 – MONTANT DES FRAIS D'ENGAGEMENT

- Divisions Honneur et Pré-Honneur : Huit cent mille dinars (**400.000 DA**)
- Catégories jeunes uniquement toutes divisions confondues : Cent Mille Dinars par catégories (**100.000 DA**)

4 – CATEGORIES D'EQUIPES A ENGAGER OBLIGATOIREMENT Pour les clubs de la Division HONNEUR ET PRE-HONNEUR :

- Une équipe Séniors : Joueurs nés avant le 01.Janvier.2002
- Une équipe U 19 : Joueurs nés en 2002 – 2003
- Une équipe U 17 : Joueurs nés en 2004 – 2005
- Une équipe U 15 : Joueurs nés en 2006/2007
- Une équipe U 13 : Joueurs nés en 2008-2009 (Football à 8) (Facultative)

5 – PERIODE D'ENREGISTREMENT DES LICENCES

La période d'enregistrement des licences est fixée comme suit :

Pour la ligue de Wilaya :

- **Du 13.09.2020 au 05.11.2020**